

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **1er septembre 2016** à **19h30**

*N° délibération*  
**D2016-06-06**

*Date de convocation*  
**26 août 2016**

*Date d'affichage*  
**5 septembre 2016**

*Nombre de conseillers*

<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents exc.</i>	<i>Absents</i>	<i>Votants</i>
<b>15</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>14</b>

*Etaient présents*

M. WOLLJUNG Serge	M. POINSIGNON Gilles	Mme BOULANGE Rachel
M. OLEKSIUK Nicolas	Mme LUBNAU Dominique	Mme DAUMAIL Martine
Mme PIQUEMAL Anne	M. GIRARD Guy	M. MARTIN Michel
M. MULLER Jean-Marie	Mme PREVOT Nadège	Mme MARTIGNON Sonia

*Etaient absents excusés*

M. FALLITO Giovanni	Pouvoir à M. GIRARD Guy
Mme CAISSUTTI Claudie	Pas de pouvoir
M. MARION Julien	Pouvoir à M. WOLLJUNG Serge

Objet : **Lancement des consultations relatives à l'aménagement de la zone de l'école**

**VU** l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015,

**VU** le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

**VU** l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que « lorsqu'il n'est pas fait application du 4° de l'article L. 2122-22, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché ».

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet d'aménagement de la zone de l'école.

**Article 1er - Définition de l'étendue du besoin à satisfaire**

Monsieur le Maire indique que pour la réalisation du projet, il sera nécessaire de passer des marchés de prestations de services et des marchés de travaux.

Pour les marchés de prestations de services, notamment :

- Maîtrise d'œuvre (MOE)
- Contrôle technique (CT)
- Coordination Sécurité et Prévention de la Santé (SPS)
- Géomètre
- Etude géotechnique

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Pour les marchés de maîtrise d'œuvre :

- Les caractéristiques essentielles de ce programme sont :
  - Mission complète de maîtrise d'œuvre (loi MOP) avec compétences architectural, VRD, Structure, Fluide.

Pour les marchés de travaux :

- Les caractéristiques essentielles de ce programme sont :
  - L'extension du parking existant de l'école :

Travaux préparatoires défrichage,

Terrassements généraux y compris évacuation, réalisation des couches de forme,

Récupération des eaux de ruissellements,

Mise en place d'un éclairage public,

Réalisation du parking, structures, bordures, revêtements de surface, signalisations

- Réalisation d'un local communal 16m+ 4m d'auvent arrière par 12,5m de large + Casquette de 1,5m décomposé :

Stockage communal 11\*12,5m soit environ 138m<sup>2</sup>

Stockage associatif 5\*12,5m soit 62m<sup>2</sup>

Deux locaux rangements à l'intérieur de 10m<sup>2</sup> compris dans la surface des 200m<sup>2</sup>

Porte principale, 2 portillons pour accès local municipal et local associatif, 1 porte coulissante entre local communal et local associatif

Un auvent de 40 m<sup>2</sup>

- Une voie de bouclage :

Travaux préparatoires, défrichage,

Terrassements généraux y compris évacuation, réalisation des couches de forme,

Réalisation d'un réseau d'eau pluviale, avec mise en œuvre de grille avaloirs,

Réalisation d'un branchement d'eaux usées pour le local communal,

Réseau AEP, électrique, télécom, éclairage public

Mise en place de la couche de base, bordures béton, et traitement de surface en enrobés,

Mise en place de la signalisation verticale et horizontale réglementaire

Cloison brise vue le long des terrains cadastrée 299 et 300

## **Article 2 - Le montant prévisionnel du marché**

M. le Maire indique que le coût prévisionnel des différents marchés est estimé à :

- Maîtrise d'œuvre : 25 000,00 € HT
- Contrôle technique : 4 000,00 € HT
- Sécurité et Prévention de la Santé (SPS) : 2 000,00 € HT
- Géomètre : 1 500.00 € HT
- Etude géotechnique : 2 500.00 €HT
- Travaux : 230 000,00 € HT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif de l'exercice concerné

**Article 3 - Procédure envisagée**

M. le Maire précise que la procédure utilisée pour l'ensemble des consultations nécessaires à la réalisation de ce projet sera la procédure adaptée conformément à l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

**Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :**

1. **D'AUTORISER** le Maire à engager l'ensemble des procédures de passation des marchés publics relatives au projet énoncé ci-dessus,
2. **D'AUTORISER** le Maire à solliciter auprès des cofinanceurs potentiels, toutes subventions relatives aux opérations ;
3. **D'AUTORISER** le Maire, ou son représentant, à signer et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

Fait à Silly-sur-Nied, le 1<sup>er</sup> septembre 2016  
Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied

  
  
Signature et cachet

